

Le PNR en 7 questions

Quelle est la plus-value d'un PNR ?

Un PNR permet de mettre en œuvre des politiques que les collectivités ne peuvent porter seules à leur échelle, faute d'expertise, d'ingénierie et de moyens. Il permet de mieux coordonner leurs actions et de diffuser les bonnes pratiques.

Un PNR apporte-t-il des contraintes réglementaires ?

Un PNR ne s'accompagne pas de contraintes réglementaires comme c'est le cas d'un Parc national ou d'une Réserve naturelle, sauf en matière de publicité extérieure. Sa charte n'est pas opposable aux tiers. Toutefois, les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec elle.

Les collectivités peuvent-elles continuer à mener leurs propres actions ?

Oui. Les collectivités signataires devront s'engager à respecter la charte et mettre leurs actions en cohérence avec ce que fait le Parc, mais elles continueront à mener leurs politiques dans les domaines et les compétences qui leur sont propres.

Une commune peut-elle décider de ne pas participer au projet de Parc ?

Chaque commune est libre de ne pas adhérer au syndicat mixte de préfiguration et, à terme, de ne pas signer la charte. Dans ce cas, elle ne participe pas à la construction du projet et ne bénéficiera pas des actions menées par le Parc.

Quel est le coût d'un PNR et la contribution des collectivités ?

Chaque collectivité membre du syndicat mixte contribue financièrement au projet de Parc. Ce dernier permettra aussi de mobiliser des subventions pour des projets. En moyenne : 1€ collecté au niveau local, c'est jusqu'à 10 € collectés à l'extérieur du territoire.

Un PNR génère-t-il des retombées économiques ?

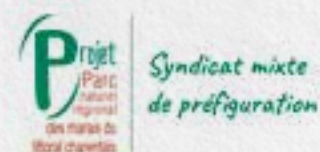
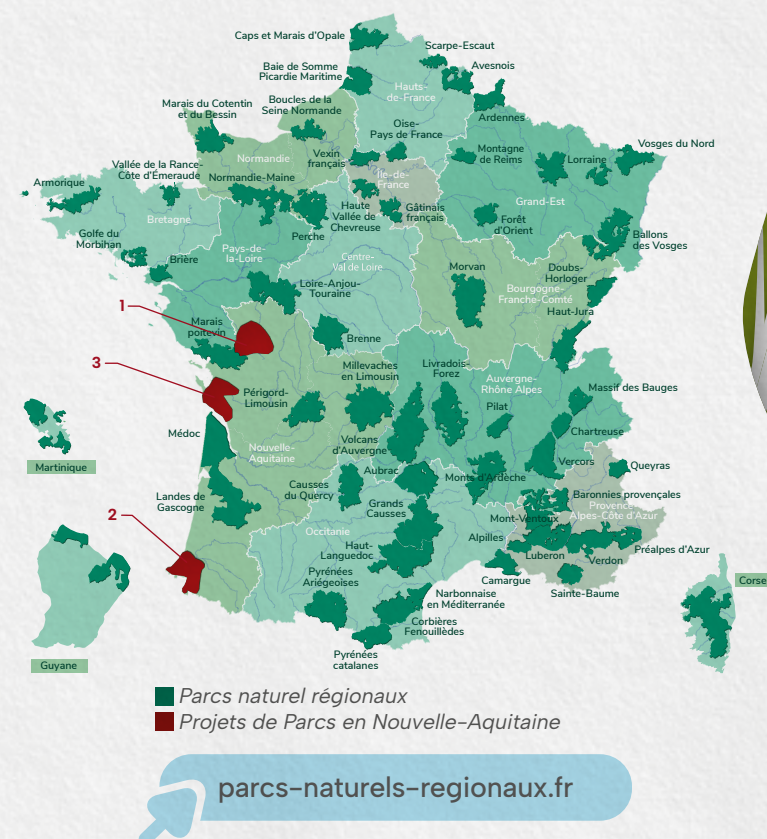
Oui, dans la mesure où un PNR est chargé de mettre en œuvre une politique de développement économique fondée sur les richesses du territoire. La marque commerciale « Valeurs Parcs » peut notamment être utilisée pour valoriser des produits, des services ou des savoir-faire.

Quelle est la place des acteurs locaux et des habitants ?

C'est une spécificité : un Parc est co-construit avec les entreprises, les associations et les habitants, garantissant la pertinence du projet. En outre, un conseil scientifique et prospectif, composé de personnes qualifiées, l'accompagne et l'éclaire dans ses actions.

Il existe 59 Parcs naturels régionaux en France,

- couvrant 19% du territoire français;
- impliquant plus de 5.000 communes;
- réunissant 4,4 millions d'habitants;
- 5 en Nouvelle-Aquitaine et 3 en projets : Gâtine poitevine ¹, Montagne basque ², Marais du littoral charentais ³



CONTACT : 06 81 56 53 00
pilotage@projet-pnr-maraislittorauxcharentais.fr



©DR, sauf couverture ©CEN-NA, chronologie ©Mairie de La Tremblade.



COMPRENDRE LE PROJET DE Parc naturel régional des marais du littoral charentais



Un parc naturel régional, c'est...

Un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, mais dont l'équilibre est fragile.

Une charte élaborée par les collectivités en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux, qui définit le projet du territoire auquel les collectivités sont libres d'adhérer.

Un conseil scientifique composé de personnalités qualifiées, chargé d'accompagner et d'éclairer le syndicat dans l'élaboration de la charte et dans la mise en œuvre de ses actions.

Un projet de développement économique, social et culturel qui tire avantage des richesses locales tout en veillant à leur préservation afin de promouvoir un mode de vie plus respectueux de l'environnement.

Un syndicat mixte regroupant les collectivités qui souhaitent participer au projet et qui est chargé de piloter l'élaboration de la charte puis, à terme, de la mettre en œuvre, grâce à une équipe technique.

Des valeurs humaines de solidarité, d'attachement aux richesses naturelles et culturelles, permettant de concilier économie et respect de la nature, afin d'améliorer le bien-être des habitants.

Un Parc naturel régional est créé à l'initiative de la Région par décret du Premier Ministre pour une durée de 15 ans renouvelables.



Il apporte sa contribution dans 5 domaines :

- la protection des patrimoines naturels, culturels et paysagers;
- l'aménagement du territoire;
- le développement économique, social et culturel;
- l'accueil, l'éducation et l'information du public;
- l'expérimentation.

art. R333-1 du code de l'environnement.



S'engager pour vivre demain dans un Parc naturel régional

Le périmètre

Le périmètre de préfiguration du futur Parc est centré sur les marais du nord de Rochefort, de la vallée de la Charente, de Brouage, de la Seudre et de la Presqu'île d'Arvert.

Il comprend aussi d'autres milieux naturels ou urbanisés qui entretiennent une relation avec les marais.

Pour préserver et valoriser des marais d'exception

Environ 70 collectivités souhaitent créer un PNR afin de renforcer leurs actions en faveur des marais et mieux les coordonner dans le cadre d'un projet commun de développement durable.

Car les marais :

- sont une richesse inestimable pour la qualité de vie des habitants grâce à leurs paysages, leur biodiversité, leurs patrimoines et leurs activités économiques;
- contribuent à la bonne qualité de l'eau pour l'ostréiculture, l'élevage, le tourisme, la chasse, la pêche lorsqu'ils sont entretenus;
- font partie intégrante de l'histoire et de l'identité du territoire;

- séquestrent le carbone et jouent un rôle de tampon en cas de submersion marine ou d'inondation, dans le contexte de changements climatiques;
- sont soumis à de nombreuses pressions qui les fragilisent : érosion, submersion, urbanisation, flux touristiques...

Le projet en chiffres

180 000 habitants
67 communes
7 intercommunalités
1 300 km²
56% d'espaces agricoles
49% d'espaces préservés

Pour promouvoir un modèle de développement plus vertueux

À travers ce projet, le territoire s'est fixé quatre grands objectifs :

- l'adaptation au changement climatique;
- l'optimisation de la gestion de l'eau;
- la valorisation de filières d'excellence;
- la structuration d'un modèle de tourisme durable.

Le futur Parc pourrait par exemple :

- réaliser des atlas de la biodiversité communale;
- mettre en œuvre une stratégie de soutien à l'élevage : circuits courts, labellisation de la viande...;
- organiser des événements et proposer des animations pédagogiques...;
- réaliser un inventaire du « petit » patrimoine rural bâti et organiser des chantiers participatifs de restauration...

Un label d'excellence

Le classement en Parc naturel régional permettrait en outre de donner une reconnaissance et une visibilité nationales à des zones humides d'exception.

De l'idée au projet de Parc...

2016

Lancement de la réflexion par les intercommunalités de Royan, Rochefort et Marennes.

2018 à 2021

Étude d'opportunité confirmant l'intérêt d'un PNR.

2023

Avis favorable de la Région Nouvelle-Aquitaine.

2024

Autorisation de l'État à lancer la création du PNR.

Et maintenant 2026

Création du syndicat mixte de préfiguration

Concertation et élaboration de la charte

Enquête publique

Adhésion des collectivités à la charte

Validation par la Région

Création du PNR

Les avis du Conseil national de la protection de la nature et de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, sont sollicités à diverses étapes de la procédure.